

Un procès de pollution industrielle à Montpellier en 1791 ⁽¹⁾

par Jean MONTEIL

A la veille de la Révolution, Chaptal fonda sa célèbre usine de La Paille, dans le faubourg de Montpellier qui portait son nom. Il devait la céder, en 1798, à ses deux associés : le chimiste Etienne Bérard et Martin.

Un incident très peu connu de l'histoire de cette usine nous est révélé dans un contexte très inattendu : au t. 3 (n° 4) des papiers du botaniste Pierre-Joseph Amoreux, conservés à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier (H 561 *bis*).

Pierre-Joseph Amoreux (1741-1824), docteur en médecine de Montpellier, se consacrait, en fait, entièrement à ses deux passions, la première héritée de son père, la seconde personnelle : les livres et la botanique. Son père, Guillaume Amoreux (1714-1790), docteur de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi, et lui-même s'étaient vu confier par Henri Haguenot la conservation de la bibliothèque que celui-ci avait donnée à cet hôpital. Lors des événements que nous allons revivre, Pierre-Joseph exerçait seul cette charge : son père était mort un peu plus d'un an auparavant. Quant à la botanique, il y avait acquis une grande réputation, qui lui avait valu le titre de commissaire au Jardin des Plantes puis, peu de temps, celui de professeur adjoint à l'Ecole. Le Dr Dulieu a rapporté (2) comment il fut amené à renoncer à cette dernière fonction, parce qu'il ne voulait pas être subordonné à Gouan qui, titulaire de la chaire de botanique, fut naturellement chargé aussi du Jardin des Plantes.

Comment donc ce botaniste bibliophile vint-il à se mêler des affaires de l'usine de La Paille ? Sans doute s'en serait-il bien passé. Le fait est qu'il fut commis d'office comme expert dans un procès intenté à Chaptal par un

(1) Communication donnée à la Société Montpelliéraine d'Histoire de la Médecine, le 19 janvier 1974.

(2) DULIEU (Louis). — L'Adjuvat de botanique de l'Ecole de Santé de Montpellier - In : *Languedoc méd.*, n° 4, juillet-août 1953, pp. 132-139.

cultivateur qui attribuait aux vapeurs de l'usine le mauvais état de ses propres cultures. C'est le procès-verbal de cette expertise qui nous a été conservé, sous forme de deux copies de sa main, accompagnées de trois lettres autographes adressées à Amoreux : une de Chaptal et deux du juge chargé de l'affaire.

Le juge Durand, par lettre du 1^{er} mai 1791, presse Amoreux d'arbitrer entre les opinions un peu contradictoires des experts des deux parties : Joseph-Guillaume Virenque (1759-1829) et Gaspard-Jean René (1774-1807). Il a trouvé en lui « un homme honnête qui réunit plusieurs connoissances » : allusion à sa double compétence de médecin et de botaniste.

Le même jour, une lettre était adressée à Amoreux par Chaptal lui-même. Le visage qu'il y montre est celui du jeune chef d'entreprise de 35 ans qu'il était alors, très habile dans sa courtoisie même, mais, au fond, exaspéré d'avoir à perdre son temps à batailler contre la bêtise et la méchanceté réunies :

« J'apprends avec transport, mon très honoré et très cher confrère, que vous êtes nommé pour terminer une inf.me tracasserie qui m'a été suscitée par le plus méchant homme du monde, à l'instigation d'un de mes ennemis obscurs. Je n'en appelle qu'à vos rares connoissances en agriculture et en chimie et je souscris d'avance à votre décision.

« Existe-t-il quelque dommage [sic] aux environs de ma fabrique ! Il est prouvé que non. S'il en existoit dans quelque champ, proviendrait-il de ma fabrique, puisque les autres présentent constamment [sic] la plus belle récolte ? Le défaut, le manque de récolte ne peut-il pas provenir d'autres accidens, tels que le peu de soin donné à la culture, l'oubly coupable de fumer son champ et de tailler les oliviers ? La position d'un champ dans les murs de ma fabrique, etc.

« Ma fabrique est la vingt-deuxième établie dans le royaume, les citoyens partout ont demandé, béni de semblables établissemens ; il étoit réservé à moi d'être en butte à ces tracasseries, mais il me reste une consolation, c'est de verser mes peines dans le cœur d'un homme qui a scu mériter et mépriser de semblables misères.

« Adieu, tout à vous, du plus sincère de mon cœur.

CHAPTAL. »

Qui est celui de ses « ennemis obscurs » que Chaptal accuse d'avoir poussé le cultivateur à porter plainte ? Peut-être ne pense-t-il pas à quelqu'un en particulier : ses constants succès de professeur et d'industriel appelaient sur lui les jalousies et les haines. Mais Chaptal fait front. Tout en déclarant se soumettre à la décision d'Amoreux, il lui souffle des arguments favorables à sa cause et esquisse même une contre-attaque au sujet de l'état du champ. Il élargit enfin les perspectives de ce procès : cette usine de La Paille réalise pour lui le programme de prospérité par les applications des sciences, qu'il avait développé avec fougue, quinze ans plus tôt, devant les Etats du Languedoc.

Le juge, ayant reçu l'accord d'Amoreux, le convoqua, par lettre du 2 mai, pour le lendemain 3. Pour la suite, le procès-verbal d'Amoreux est notre seul guide.

Le champ du sieur Lamarche, — tel était le nom du plaignant, — était semé partie de sainfoin, ou « esparcet », partie d'avoine, et complanté, aux deux extrémités, de cinq oliviers. Amoreux confirme les signes de négligence qu'annonçait Chaptal : il attribue la « langueur » de l'avoine au manque d'engrais et à la présence de mauvaises herbes : ivraie, coquelicot, passerage fausse, grenouillette, chardon ; et le bois mort qui se remarque dans les oliviers s'explique, pour lui, par la piqûre d'un insecte et par une cueillette trop brutale des olives.

Sur l'action décolorante du soufre, que le plaignant accusait de jaunir les feuilles d'avoine, Amoreux invente une expérimentation : il fait placer sur une fenêtre exposée aux vapeurs, un pot où sont transplantées, avec leur motte, des plantes de sainfoin, d'avoine et de liseron.

Lors d'une seconde visite, le 9 mai, il étend l'expérimentation aux couleurs artificielles, à l'aide d'étoffes rouges, jaunes et bleues.

Il constate, le 18, le parfait état des plantes du pot et des étoffes. Il rédige alors son rapport qui sera daté du 24.

Analysant les vapeurs qui s'exhalent de l'usine, il insiste sur la technique dite de combustion interne du soufre, c'est-à-dire à l'intérieur de la chambre de plomb et non à l'air libre. Il ne nie pas l'existence de vapeurs mixtes, dues, entre autres causes, au charbon de terre, utilisé comme combustible : vapeurs qui pourraient paraître désagréables à bien des personnes ; mais qui, ajoute-t-il (non, peut-être, sans quelque optimisme), ne semblent pas affecter les hommes, femmes et enfants habitant ou fréquentant l'usine.

En conclusion, il juge invraisemblable que les vapeurs, portées par les vents, agissent d'un seul côté ou épargnent certaines zones ; qu'elles n'aient pas agi, en quinze jours, sur les plantes du pot ; qu'elles laissent subsister les parasites des oliviers et du sainfoin. L'état du champ lui paraît s'expliquer, outre la négligence du cultivateur, par une exposition défavorable au Nord. Au reste, si, en sept ans de fonctionnement de l'usine, s'étaient accumulées des actions défavorables aux végétaux, c'est toute la végétation qui aurait péri. Les voyageurs qui ont visité les environs des usines n'y ont jamais constaté de tels dommages. Et la campagne napolitaine, saturée de soufre, n'en est pas moins très belle.

Après de telles conclusions d'un expert à qui le juge avait pratiquement abandonné la décision, on ne peut douter que Chaptal ait gagné son procès. La « tracasserie » épargna son usine. Comme tout fut simple dans ce petit drame de La Paille ! Qui donc parlait de pollution ? L'idée est aussitôt réfutée qu'elle a été émise. Pure invention des ennemis de Chaptal ! Pour l'examiner, toutefois, un juge perplexe avait dû désigner cet expert hors série, également instruit de toutes les sciences de la vie, que l'on n'appelait pas encore un biologiste ni, encore moins, un écologiste. Très mince fait divers, donc, mais intéressant pour le souvenir de Chaptal, et aussi pour ce pressentiment de nos problèmes d'environnement : pour ce bref instant de doute sur une possible contradiction entre la croissance économique et la vie.